

Pôle Proximité Citoyenneté
Direction Quotidienneté Citoyenneté
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_265
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

**51 - REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL
D'UNE FACTURE DE DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS**

Depuis 2017, la commune de Cherbourg-en-Cotentin participe à la lutte collective contre les frelons asiatiques, en partenariat avec la Fédération départementale de gestion des organismes de lutte contre les nuisibles de la Manche (FDGDON50).

La destruction des nids dans le cadre de cette lutte est prise en charge intégralement par la collectivité et le Département, qu'il s'agisse du domaine public aussi bien que du domaine privé. En effet, il a été décidé de ne pas demander de participation aux particuliers afin de ne pas risquer la destruction d'un nid par une personne non formée.

Ainsi, la population est invitée à signaler toute présence de nid de frelons asiatiques, auprès de l'accueil de sa mairie déléguée. Après déclaration, une entreprise mandatée par la FDGDON50 intervient sous 3 jours ouvrés en détruisant le nid. Toutes les interventions sont enregistrées au niveau départemental afin de voir l'évolution des destructions sur plusieurs années.

Par courrier en date du 2 août 2023, Monsieur Louis PEREIRA indique avoir été piqué ainsi que des amis à plusieurs reprises le samedi précédent par des frelons asiatiques provenant d'un nid situé dans le talus d'un voisin sur la commune déléguée de Tourlaville. L'entreprise habituelle ne pouvant intervenir avant le lundi 31 juillet, Monsieur PEREIRA, estimant la situation urgente, a fait appel à une autre entreprise en capacité de détruire le nid le jour même et réglé pour cette prestation une somme de 110 €, dont il demande le remboursement.

Compte-tenu des risques pour la sécurité publique et des justificatifs fournis, il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur Louis PEREIRA et lui rembourser le montant de la facture réglée.

Le conseil municipal est invité à autoriser le remboursement à Monsieur Louis PEREIRA d'une somme de 110 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h42		Nombre de votants : 54	
Pour : 52	Contre : 0	Abstentions : 2 Agnès TAVARD Sophie LEMOIGNE	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_265-DE